

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Energie
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Gesellschaftliche Debatte
Datum	01.01.1965 - 01.01.2024

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ackermann, Marco
Caretti, Brigitte
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Lachat, Alexandre
Mach, André
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Caretti, Brigitte; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Lachat, Alexandre; Mach, André; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Energie, Gesellschaftliche Debatte, 1985 - 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1
Netz und Vertrieb	5
Wasserkraft	5
Kernenergie	8
Alternativenergien	13
Erdöl und Erdgas	14

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
BFS	Bundesamt für Statistik
EICom	Eidgenössische Elektrizitätskommission
HSK	Hauptabteilung für die Sicherheit der Kernanlagen
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
WWF	World Wide Fund for Nature
EGES	Expertengruppe Energieszenarien
SSES	Schweizerische Vereinigung für Sonnenenergie
SES	Schweizerische Energie-Stiftung
BKW	Bernische Kraftwerke
NAGRA	Nationale Genossenschaft für die Lagerung radioaktiver Abfälle
KWO	Kraftwerke Oberhasli AG

DFF	Département fédéral des finances
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
OFS	Office fédéral de la statistique
EICom	Commission fédéral de l'électricité
DSN	Division principale de la sécurité des installations nucléaires
USS	Union syndicale suisse
DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
USAM	Union suisse des arts et métiers
WWF	World Wide Fund for Nature
GESE	Groupe d'experts sur les scénarios énergétiques
SSES	Société suisse de l'énergie solaire
FSE	Fondation Suisse de l'Énergie
FMB	Forces motrices bernoises
CEDRA	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs
KWO	Forces motrices de l'Oberhasli SA (Kraftwerke Oberhasli AG)

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energie

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 13.01.2023
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la sécurité d'approvisionnement énergétique et le risque de pénurie électrique avaient agité la Suisse à l'aube de l'hiver, la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) estime dorénavant que **le spectre d'un black-out s'éloigne pour l'hiver 2022/2023**. Cette bonne nouvelle est le fruit de plusieurs facteurs: la stabilisation du secteur de l'énergie nucléaire en France qui sécurise les importations, les températures élevées qui ont réduit la consommation de gaz en Europe et la réduction de la consommation électrique des Helvètes. Ces différents vecteurs permettent un remplissage supérieur des lacs de retenue destinés à l'énergie hydraulique. D'après l'EiCom, cette réserve au-dessus des attentes permet d'aborder sereinement les derniers mois de l'hiver. ¹

Energiepolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.09.1990
BRIGITTE CARETTI

La campagne précédant la votation fut animée, notamment par les nombreux comités fédéraux et cantonaux de soutien ou d'opposition. Au niveau national, le groupe d'action en faveur de l'article, composé de quelques 130 parlementaires des partis bourgeois, argua du respect, par la norme, des principes de subsidiarité et de fédéralisme. Son hétéronyme, rassemblant 30 députés ainsi que des représentants du commerce, de l'industrie, des organisations patronales et artisanales, invoqua, à l'encontre de l'article, l'interventionnisme étatique, la bureaucratie et l'entorse au devoir fédéraliste. Plus généralement, les affirmations en faveur de la norme fédérale se basèrent sur la volonté d'une véritable politique énergétique, sur le maintien des prérogatives de l'économie en matière d'approvisionnement et de distribution, sur la nécessité de promouvoir les énergies alternatives et les économies ainsi que sur l'indispensable amélioration de la protection de l'air. Les raisonnements en sa défaveur se fondirent sur l'inutilité de l'article qui, bien que n'ayant qu'une portée politique, conduirait à une étatisation partielle de l'approvisionnement et compromettrait la capacité concurrentielle de l'économie ainsi que son insertion européenne. ²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 20.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Pour beaucoup d'observateurs, **l'année 1990 fut celle de la politique énergétique**. L'environnement étant endommagé quelles que soient les formes d'utilisation de l'énergie, les réserves d'agents fossiles étant limitées mais la consommation pouvant être réduite par une efficacité plus grande, la détermination d'une véritable politique suisse en matière d'énergie semble inéluctable. Cependant, l'ensemble de ces hypothèses préexistait à 1990. Dès lors se pose la question d'un tel délai et de telles difficultés à trouver un consensus politique. La réponse à cette interrogation pourrait se trouver dans les dysfonctionnements du système de concordance, qui s'harmoniserait mal de problèmes ne pouvant être solutionnés par des compromis. Cette dernière observation est plus spécifiquement pertinente lorsqu'elle a trait au nucléaire. ³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Les citoyens étaient appelés à se prononcer, dans ce domaine, pour la troisième fois en sept ans. Le processus débuta en 1974 lorsque le Conseil fédéral institua, après le premier choc pétrolier, une **commission d'experts chargée de définir une conception globale de l'énergie**. En 1978, elle remit un rapport contenant trois principes: la diversification de l'approvisionnement, le frein à la consommation par le truchement des économies et la promotion des énergies renouvelables. Elle proposa également, outre une taxe sur l'énergie, la création d'un article constitutionnel. En 1983, la première version de ce dernier fut rejetée par le souverain, n'ayant pu obtenir la double majorité (50,9% de oui mais 12 cantons opposés). En 1984, l'initiative populaire «pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» connut aussi l'échec en votation. ⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.01.1991

ANDRÉ MACH

Longtemps paralysée par les profonds antagonismes entre partisans et opposants du nucléaire, la politique énergétique de la Confédération a-t-elle trouvé un nouveau dynamisme? En repoussant, en 1990, l'initiative pour l'abandon du nucléaire, mais en acceptant l'article constitutionnel et l'initiative sur le moratoire de dix ans, le peuple suisse avait donné l'occasion au Conseil fédéral de tracer les grandes lignes d'une nouvelle politique énergétique, susceptible de satisfaire la majorité des protagonistes. Le programme «énergie 2000» et l'arrêté fédéral sur l'énergie, adoptés en un temps record, indiquent les orientations générales de ce changement. Après l'année des grandes décisions, **1991 a été marqué par les premiers pas de la mise en oeuvre du programme «énergie 2000»**. Face aux menaces de l'effet de serre, aux dangers de l'énergie nucléaire et à la dépendance accrue de la Suisse vis-à-vis de l'étranger, une telle réorientation de la politique énergétique devenait de plus en plus indispensable. Pour la concrétiser, une collaboration accrue entre les principaux acteurs concernés représente une condition primordiale. L'«armistice énergétique», issu des votations de 1990, reste cependant fragile; de nombreux problèmes, comme le stockage des déchets radioactifs, le projet de hausse de 10% de la capacité des centrales nucléaires ou la question des débits minimaux, ne sont pas encore résolus.

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.01.1991

ANDRÉ MACH

A la suite des votations du 23 septembre 1990, un groupe de travail réunissant des représentants des partis gouvernementaux et des membres du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) avait été chargé d'élaborer les grandes lignes de la future politique énergétique; leur travail donna lieu à **la publication du programme «énergie 2000»**, présenté à la presse dans sa forme définitive en mars, après avoir été approuvé par le Conseil fédéral. Le programme va dans le sens du scénario de référence renforcé et de celui du moratoire, présentés par le groupe d'experts pour les scénarios énergétiques (GESE) en 1988; il est basé sur deux axes: 1) utilisation plus rationnelle et économe de l'énergie, 2) promotion des énergies renouvelables. Afin de tirer parti au maximum de la période du moratoire de 10 ans, les objectifs fixés sont les suivants: stabiliser la consommation totale d'agents fossiles et les rejets de CO₂ au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000, puis les réduire; atténuer progressivement la croissance de la consommation d'électricité pendant une décennie, puis stabiliser la demande; favoriser les énergies renouvelables (en l'an 2000 apports de 0,5% à la production totale d'électricité et de 3% à la production actuelle de chaleur des agents fossiles); accroître la production hydraulique de 5% et la puissance des centrales nucléaires existantes de 10%. La réalisation de ces objectifs devra s'appuyer sur une politique plus rigoureuse d'utilisation de l'énergie et de promotion des agents renouvelables. Sa mise en oeuvre dépendra largement du maintien de l'«armistice énergétique» entre les principaux groupes d'intérêt concernés. Le DFTCE, qui s'est entretenu avec de nombreux représentants des cantons, des communes, de l'économie énergétique et des associations écologistes, a beaucoup insisté sur la nécessaire collaboration entre ces différents acteurs, l'information, les réunions fréquentes et les conseils devant permettre de ne pas recourir à des mesures contraignantes.

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 15.02.1991

ANDRÉ MACH

Afin de renforcer et compléter le programme «énergie 2000», le comité d'action du nord-est de la Suisse contre les centrales atomiques (NWA) a **l'intention de lancer une initiative populaire pour la promotion de l'énergie solaire et une meilleure utilisation de l'énergie**. L'initiative aurait pour ambition de renoncer progressivement à l'énergie nucléaire après la fin du moratoire et de réduire d'un quart la production de CO₂ jusqu'en 2010.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 23.02.1991

ANDRÉ MACH

De façon générale, **le programme a été bien reçu par les différents partis politiques et groupes d'intérêt**. La conférence des directeurs cantonaux de l'énergie l'a approuvé dans ses grandes lignes et s'est engagée à faire participer activement les cantons; elle a décidé de créer deux groupes de travail, l'un chargé de préparer la future loi sur l'énergie et l'autre de formuler des propositions pour la mise en oeuvre des recommandations tarifaires de la Confédération. Bien que favorables au programme, les socialistes et les écologistes lui reprochèrent de rester trop dépendant du nucléaire et se sont montrés moins optimistes que le chef du DFTCE sur la possibilité de réaliser les objectifs fixés. Certaines organisations écologistes ont proposé de compléter le programme par un nouvel arrêté fédéral, prévoyant la création d'un fonds «Energie», financé par une hausse de 15% du prix du courant et destiné à promouvoir la politique énergétique.⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 11.06.1993
ANDRÉ MACH

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats s'est prononcée en faveur d'une taxe d'incitation combinée sur l'énergie et le CO₂, dont les recettes devraient être entièrement redistribuées. L'instauration d'une telle taxe d'incitation devrait se faire en coordination avec les autres pays européens. Les sénateurs ont estimé qu'un large débat public devait s'amorcer sur cette question.⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.07.1993
ANDRÉ MACH

Les relations entre le chef du DFTCE et les organisations écologistes se sont détériorées à la suite de l'autorisation par le Conseil fédéral d'augmenter de 10% la puissance du réacteur de la centrale de Mühleberg. Les organisations de protection de l'environnement avaient décidé de se retirer du groupe de conciliation «déchets nucléaires» du programme Energie 2000; selon elles, l'augmentation de la puissance de la centrale bernoise constituerait une violation du moratoire nucléaire adopté par le peuple en 1990. Au mois de mars, Adolf Ogi a décidé d'ajourner une réunion avec les organisations écologistes sur la politique énergétique, ces dernières ayant eu l'intention d'organiser une conférence de presse peu avant la tenue de cet entretien pour exposer leurs critiques à l'égard des mesures prises dans le cadre du programme Energie 2000. Les écologistes avaient résolu de procéder de la sorte suite à l'annonce de la présentation à la presse par l'UDC, le même jour, de son concept de politique énergétique, lequel ne se démarque guère du programme Energie 2000. Selon les écologistes, la conférence de l'UDC avait été fixée à ce jour dans le but de reléguer à l'arrière-plan médiatique leur réunion avec le chef du DFTCE et plus particulièrement leurs propositions pour compléter le programme Energie 2000. Lors de leur conférence de presse, les organisations écologistes ont déclaré qu'elles étaient favorables à l'introduction d'une taxe sur l'énergie ainsi qu'à de nouvelles mesures d'économie d'énergie; elles ont également annoncé qu'elles demandaient la fermeture des trois plus anciens réacteurs nucléaires en fonction en Suisse (Beznau I et II et Mühleberg), qu'elles s'opposaient à la révision de la législation sur l'énergie nucléaire allant dans le sens d'une accélération des procédures d'autorisation pour la construction d'installations atomiques, et qu'elles envisageaient de lancer plusieurs initiatives populaires pour renforcer la politique énergétique de la Confédération. L'entrevue entre les deux parties, initialement prévue début avril, a finalement eu lieu un mois plus tard, mais n'a guère permis un rapprochement des positions. Au terme d'une réunion tendue, les protagonistes ont renoncé à faire une déclaration commune devant la presse. Accusé de contourner le moratoire nucléaire adopté par le peuple en 1990, le chef du DFTCE s'est défendu en expliquant que l'autorisation pour l'augmentation de la puissance de la centrale de Mühleberg allait dans le sens du rejet par le peuple de l'initiative sur l'abandon du nucléaire en 1990. Ces tensions entre le département fédéral et les organisations écologistes ont révélé la fragilité de l'«armistice énergétique» conclu au lendemain des votations fédérales de septembre 1990. Quelques semaines après leur réunion avec le chef du DFTCE, les organisations écologistes ont cependant annoncé qu'elles désiraient poursuivre leur participation aux différents groupes de travail du programme Energie 2000, à l'exception du groupe de conciliation sur les déchets radioactifs.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.12.1993
ANDRÉ MACH

Lors d'une conférence devant les directeurs cantonaux de l'énergie, le chef du DFTCE a annoncé que des collaborateurs de son département travaillaient à l'élaboration d'un concept de taxes d'incitation sur l'énergie parallèlement à la préparation de la nouvelle loi sur l'énergie. Le chef du DFTCE faisait ainsi un pas en direction des revendications des organisations écologistes. Cependant, afin de ne pas heurter l'opinion publique par l'annonce d'une nouvelle taxe, qui aurait pu nuire à l'approbation par le peuple de la TVA à la fin de l'année, le Conseil fédéral a décidé de repousser à 1994 la discussion sur l'introduction d'une taxe sur le CO₂ ou sur l'énergie (Un projet de taxe sur le CO₂ a été présenté pour la première fois en 1990 dans un rapport élaboré par l'administration fédérale).⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.12.1996
LIONEL EPERON

Dans l'optique de profiter pleinement de la future libéralisation du marché européen de l'électricité, il est à relever que l'Union de Banque Suisse (UBS) a décidé début décembre de vendre 40% du capital de Motor Columbus – premier distributeur suisse de courant électrique – à Electricité de France (EdF) et au consortium allemand RWE. La création de ce holding helvético-européen a ainsi permis à deux groupes étrangers de pénétrer sur un marché jusqu'ici très fermé et convoité en raison du fait que la Suisse représente un lieu intéressant de transit d'électricité. Suite à ce coup

d'accélérateur dans le processus d'ouverture du marché helvétique de l'électricité, le CS Holding a cédé à son tour sa participation dans Watt AG (branche électrique d'Elektrowatt) à un consortium helvético-allemand regroupant les Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK) ainsi que les Allemands Bayernwerk, Badenwerk et Energieversorgung Schwaben.¹⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

La forte hausse des prix de l'électricité, du gaz et des carburants a fortement préoccupé les milieux industriels helvétiques. Cette hausse, déjà enclenchée en 2021, a encore été renforcée par le conflit en Ukraine et les sanctions occidentales, notamment en ce qui concerne le gaz et le pétrole. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a indiqué, qu'en une année, l'augmentation était de 26.5 pour cent pour l'essence, 22.3 pour cent pour le diesel, ou encore 11.6 pour cent pour le gaz. Ainsi, selon plusieurs entrepreneurs interviewés par la presse helvétique, **la hausse des prix de l'énergie serait un plus lourd fardeau économique que le franc fort ou la crise du Covid-19.**¹¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.04.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de faire face à la forte volatilité et à la hausse des prix de l'électricité, le Conseil fédéral a préconisé la **création d'un mécanisme de sauvetage pour les entreprises électriques d'importance systémique**. Ce mécanisme doit permettre à ces entreprises de faire face aux fortes hausses, parfois inattendues, des besoins de liquidités sur le marché de l'électricité. Il s'agit, à la fois d'une réponse au polar qui a failli mené Alpiq à la faillite, mais aussi de prendre en compte les préoccupations des milieux industriels. Grâce à ce parachute financier, la Confédération souhaite renforcer la sécurité de l'approvisionnement en évitant une défaillance d'une entreprise électrique systémique, à cause d'un manque de liquidité, qui pourrait mettre en péril l'ensemble du secteur par une réaction en chaîne. En revanche, d'après le Conseil fédéral, il est impératif d'éviter des incitations inopportunes sur le marché de l'électricité. Ce mécanisme de sauvetage doit donc s'accompagner de conditions strictes comme des prescriptions sur la transparence, l'interdiction de distribuer un dividende le cas échéant, ainsi que des garanties sous forme de nantissement d'actions.

Dans la presse, la branche de l'énergie a, dans la majorité, salué cette bouée de secours financière. Néanmoins, certaines voix se sont élevées pour critiquer un mécanisme trop interventionniste. D'après certaines entreprises électriques systémiques, un tel mécanisme force la main à l'ensemble du secteur et est en inadéquation avec un marché électrique de libre concurrence. Du côté du politique, certain.e.s ont estimé qu'il était rassurant de voir le Conseil fédéral prendre le problème de la sécurité d'approvisionnement au sérieux. Par contre, d'autres voix se sont élevées pour rappeler qu'un tel mécanisme ne résolvait pas, en soi, le problème de pénurie d'électricité à l'horizon 2030, et qu'il ne devait pas éclipser la nécessité d'investir massivement dans les énergies renouvelables et indigènes en Suisse. De plus, des voix libérales ont mis en garde contre une nationalisation progressive du secteur de l'énergie. A l'opposé, des voix socialistes ont argumenté que les problèmes de liquidité étaient une preuve de l'échec de la libéralisation du marché de l'électricité et qu'il était donc nécessaire de revenir à un système majoritairement en main des pouvoirs publics.¹²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 19.04.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

En parallèle du mécanisme de sauvetage pour les entreprises électriques systémiques, le DETEC et le DFF ont mis sur pied **un groupe de travail pour étudier différentes mesures pour aider les ménages face à la hausse des prix de l'énergie**. Selon les premières discussions, le Conseil fédéral souhaite d'abord continuer à renforcer son soutien aux énergies renouvelables, avec notamment CHF 11.7 milliards pour encourager la transition énergétique, mais aussi CHF 4 milliards pour remplacer les chauffages à mazout et à gaz, et l'isolation des bâtiments. Ensuite, le scénario d'aides ciblées aux entreprises particulièrement touchées et aux ménages modestes est également étudié. Par contre, un plafonnement des prix de l'électricité a été balayé par Simonetta Sommaruga. Elle a rappelé, qu'avec la libéralisation du marché de l'électricité, la Suisse avait plus de 600 distributeurs d'énergie et qu'un tarif unique n'était donc pas envisageable.¹³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.09.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Suisse continue de se déliter depuis le début de l'année 2022, en raison notamment de la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral a décidé d'institutionnaliser un **état-major «pénurie d'énergie»**. Cet état-major, mené par André Duvillard, entrera en action en cas de pénurie grave de gaz ou d'électricité. L'objectif du Conseil fédéral est de centraliser la gestion de crise afin d'améliorer la communication, de mieux intégrer les différents partenaires et d'optimiser la prise de décision. L'état-major est placé sous la direction stratégique du conseiller fédéral Guy Parmelin, ministre de l'économie.¹⁴

Netz und Vertrieb

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 11.06.1990
BRIGITTE CARETTI

L'interrogation quant au **possible enterrement d'une ligne à très haute tension** (400'000 V) est également posée par le comité d'action contre cette dernière **entre Pratteln (BL) et** la centrale nucléaire française de **Fessenheim**. Soutenu par les écologistes français et bâlois ainsi que par le président du Conseil général du Haut-Rhin, il fonde son opposition essentiellement sur la protection du paysage (Il s'agirait d'une ligne aérienne de 100 km qui traverserait les forêts alsaciennes et les contreforts jurassiens).¹⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 05.05.1993
ANDRÉ MACH

Le WWF et une vingtaine d'autres **opposants ont déposé un recours auprès du DFTCE contre la décision de l'Inspection fédérale des installations** à courtir fort d'autoriser les plans de détails d'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) pour le tronçon Vaux-sur-Morges-Eysins (VD) de la ligne à haute tension Galmiz-Verbois. Les principaux arguments avancés par les opposants étaient de deux ordres: la protection du site considéré d'importance nationale et la faisabilité technique d'une mise sous terre de la ligne. Selon EOS, le coût d'une mise sous terre de la ligne serait entre 20 à 30 fois plus chère qu'une ligne aérienne. Sur les six tronçons de la ligne à haute tension, trois ont déjà été achevés.¹⁶

Wasserkraft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.12.1985
ALEXANDRE LACHAT

Conséquence de la résistance populaire face à l'énergie nucléaire, les centrales hydroélectriques sont à nouveau depuis quelques années un peu plus prisées dans les milieux de l'électricité. Ainsi, une cinquantaine de projets d'importance (barrages de retenue et au fil de l'eau) sont actuellement projetés ou planifiés. Mais là aussi, les oppositions tant locales que régionales se révèlent vives et nombreuses. En Valais, le mécontentement est toujours aussi fort face à l'aménagement hydroélectrique du Rhône, bien que les promoteurs de la société Hydro-Rhône aient tenté de faire un effort de transparence en publiant un premier bulletin d'information. Cependant que le Tribunal administratif valaisan n'a toujours pas rendu son verdict sur les 408 recours déposés contre l'octroi de la concession, les opposants, émanant principalement des milieux agricoles et écologistes, ont proposé l'alternative consistant à moderniser les centrales existantes par l'intermédiaire de l'Etat. Aux yeux de ceux-ci, les négociations entreprises par ce dernier pour le rachat des installations hydroélectriques d'Alusuisse et de Lonza vont dans ce sens (Le Grand Conseil valaisan a repoussé une proposition du socialiste Fournier qui suggérait de laisser trancher le peuple sur le problème des concessions en matière de forces hydrauliques). **Le projet de Motor-Colombus d'aménager cinq barrages successifs sur le Rhin** entre Trübbach-Balzers (SG) et Sennwald-Ruggell (SG) **suscite** lui aussi **bien des craintes**. Durant les trente jours qu'a duré la procédure de consultation, ce ne sont pas moins de 310 oppositions qui ont été adressées au Département saint-gallois de justice et police. Celles-ci portent essentiellement sur les préjudices causés à la nappe phréatique, au site touristique, à la faune et à la flore. Comme le projet est situé sur la frontière Suisse-Liechtenstein, seul le Conseil fédéral est cependant compétent pour délivrer une concession.¹⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.12.1988
BRIGITTE CARETTI

Profitant des craintes suscitées par l'approvisionnement énergétique helvétique suite à l'abandon de Kaiseraugst, les partisans de l'énergie hydraulique ont fait valoir quelques projets. Ils ont été en cela appuyés par le Conseil national qui a adopté, sous forme de postulat, la motion Schmidhalter (pdc, VS) (Mo. 88.780) demandant une politique plus favorable en matière de centrales électriques. Ainsi, **les Forces motrices de l'Oberhasli (KWO)**, appuyées par celles du canton de Berne (FMB), **ont lancé un projet appelé «Super-Grimmel»**, qui multiplierait par quatre la capacité du lac artificiel existant (de

100 millions de m³ actuellement à 410 millions). Le but de cet agrandissement spectaculaire résiderait dans l'«affinage d'énergie», c'est-à-dire la production de courant électrique de façon plus souple, principalement dans les périodes de forte demande. Cependant, la quantité nette d'électricité ainsi créée (après déduction faite pour le pompage) ne serait pas plus élevée que celle produite actuellement. Or, «Super-Grimsel» serait catastrophique pour l'environnement puisque le bassin d'accumulation noierait des zones particulièrement intéressantes de la plus grande réserve naturelle bernoise (forêt du Breitenwald, forêt d'arolles du Grimsel notamment). De surcroît – selon les opposants – en cas de rupture de la structure, les habitants de la vallée ne pourraient être évacués à temps. Les adversaires du projet s'opposent à son gigantisme, tant pour ses répercussions humaines et environnementales qu'énergétiques; les opposants sont la commune de Guttannen (sur le territoire de laquelle se trouve le Grimsel), le WWF, le Club alpin de Zofingue, la Fondation suisse pour la protection de l'environnement et l'aménagement du paysage ainsi que les Amis de la nature.¹⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 23.09.1991
ANDRÉ MACH

Malgré l'autorisation du gouvernement du canton des Grisons, les **premiers travaux de sondage pour la construction d'une installation de pompage au Val Curciusa (GR)** se sont heurtés à la résistance d'une partie de la population locale et d'organisations écologistes. D'autre part, lors d'une votation populaire sur le projet des forces motrices grisonnes de construire une installation hydro-électrique sur la Landquart, cinq communes sur les onze consultées se sont prononcées négativement; les opposants craignaient en particulier les répercussions d'une telle réalisation sur l'environnement. Ce résultat compromet sérieusement le projet des forces motrices, même si la décision finale d'autoriser la construction revient au gouvernement cantonal.¹⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 22.11.1991
ANDRÉ MACH

Après le gouvernement valaisan, **le tribunal administratif** de ce canton **a également rejeté les recours contre le projet Cleuson-Dixence (VS)**, qui prévoit de doubler la puissance de turbinage des installations de la Grande-Dixence. Cependant, un dernier recours du WWF est toujours en suspens auprès du Tribunal fédéral. L'organisation de protection de la nature n'est pas fondamentalement opposée au projet mais demande certains aménagements afin de diminuer les impacts sur l'environnement, parmi lesquels la fixation d'un débit résiduel en aval du barrage. Suite à ce recours à la cour fédérale, vingt-trois communes de la région se sont exprimées en faveur du projet et ont envoyé une lettre commune au WWF, lui demandant de retirer sa plainte.²⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 30.11.1991
ANDRÉ MACH

La demande de concession, déposée en 1988 auprès du gouvernement bernois par les forces motrices de l'Oberhasli en vue d'une extension des installations hydro-électriques du Grimsel (BE), avait été l'objet de nombreuses critiques et oppositions à cause de ses répercussions sur l'environnement. Cette année, **le projet, retravaillé et modifié** par différentes mesures visant à réduire les dégâts causés à la nature, **a été retransmis au gouvernement bernois**; les grandes lignes du projet n'ont cependant pas été modifiées. Son élément principal est la construction d'un deuxième barrage en amont du premier qui permettrait, par le stockage de 400 millions de m³ d'eau, de produire 1000 Mwh durant l'hiver, période où la production d'énergie hydro-électrique est la plus faible. Les différentes améliorations n'ont pas empêché le dépôt de 1100 oppositions auprès des autorités bernoises.²¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 30.11.1991
ANDRÉ MACH

Un consortium réunissant Motor Columbus, NOK et les forces motrices du Liechtenstein travaille depuis plus de dix ans sur le projet de construction de cinq barrages successifs sur le Rhin, entre Trübbach (SG) et Sennwald (SG) à la frontière du Liechtenstein. Une étude du consortium a abouti à la conclusion qu'un tel projet serait écologiquement supportable. En dépit de ces résultats, **toutes les communes suisses touchées ont déjà exprimé leur opposition.**²²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 05.03.1992
ANDRÉ MACH

En raison de l'expiration de la concession à la fin de l'année 1997 et des besoins croissants en électricité de la région, les forces motrices de Brusio (GR) ont transmis aux autorités cantonales et communales une **demande de concession pour un nouveau projet** – profondément retravaillé par rapport à celui de 1985 – **d'extension des installations hydro-électriques de la Bernina**. Cette demande était accompagnée d'un rapport sur les répercussions écologiques des travaux prévus. Avec la réalisation de ces travaux, la production annuelle d'électricité devrait passer de 130 millions à 244 millions de kwh.²³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.12.1992
ANDRÉ MACH

Afin d'inciter le WWF à retirer son recours auprès du Tribunal fédéral contre le projet Cleuson-Dixence (VS), la société Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) avait proposé à l'organisation écologiste d'affecter 5 millions de francs pour aider les chômeurs valaisans. Le WWF, estimant que cette proposition n'avait aucun rapport avec les compensations écologiques qu'il réclamait, a rejeté l'offre de la société électrique. Par la suite, grâce à une tentative de conciliation sous l'égide du Tribunal fédéral, les deux protagonistes, ainsi que l'Etat du Valais et les communes concernées par le projet, ont conclu une convention prévoyant, **en échange du retrait du recours, la réalisation des principales exigences du WWF**. Tout d'abord, un débit minimal de 50 litres par seconde devra être maintenu en aval du barrage le long de La Dixence, ainsi que l'interdiction de tout captage supplémentaire des hautes eaux dans le val des Dix. En outre, les biotopes des communes de Nendaz et d'Hérémenche seront protégés. Enfin, une étude des impacts sur le Rhône sera effectuée par une commission neutre qui formulera des propositions d'aménagement si nécessaire.²⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.08.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil d'Etat saint-gallois a pris position contre l'octroi d'une concession pour le projet de construction de cinq barrages successifs sur le Rhin entre Trübbach (SG) et Sennwald (SG) le long de la frontière avec le Liechtenstein; par la même occasion, il a prié le Conseil fédéral de ne pas autoriser la réalisation de ces installations hydrauliques. Outre les nombreuses critiques émanant des associations de protection de l'environnement et des communes concernées sur les répercussions écologiques du projet, le principal motif invoqué par l'exécutif du canton concernait l'impact de ces nouveaux barrages sur les nappes phréatiques et en particulier sur les possibilités de s'approvisionner en eau potable. Le consortium a fait savoir qu'il maintenait son projet; selon lui, les atteintes à l'environnement mises en évidence par le Conseil d'Etat de Saint-Gall et les organisations de protection de l'environnement devraient pouvoir être dissipées sans grande difficulté. Le consortium s'en remet donc la décision du Conseil fédéral et du gouvernement du Liechtenstein.²⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 18.09.1995
LIONEL EPERON

Après que les autorités fédérales et liechtensteinoises eurent émis en 1994 de forts doutes quant à l'opportunité de construire cinq barrages successifs sur le Rhin le long de la frontière entre la Suisse et le Liechtenstein, **un groupe de travail a été institué afin de procéder à une nouvelle étude de faisabilité** relative à l'utilisation des eaux rhénanes à des fins énergétiques. Bien que ne renonçant pas définitivement à la réalisation de ces installations hydro-électriques, les promoteurs ont déclaré vouloir attendre les conclusions du groupe de travail avant de se prononcer sur la suite de l'attitude à adopter.²⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 28.11.1995
LIONEL EPERON

Bien que fort avancé puisque au bénéfice de l'autorisation de construire, **le projet Mauvoisin II (VS) consistant à augmenter de 150% la puissance du barrage situé au fond de la vallée de Bagnes a été ajourné par le conseil d'administration des Forces motrices de Mauvoisin (FMM)**. L'insécurité régnant sur le marché européen de l'électricité est à l'origine du report de ce projet dont la réalisation aurait entraîné une dépense de quelque CHF 700 millions. Un réexamen de la situation devrait avoir lieu en 1997/98.²⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.03.1996
LIONEL EPERON

Fin mars, la société Hydro-Rhône a réaffirmé son attachement au projet visant à construire dix barrages successifs au fil du Rhône entre Chippis (VS) et le Lac Léman. Après que le Tribunal administratif du canton de Vaud eut partiellement admis, en 1994, le recours de deux associations écologistes concernant la réalisation du palier de Bex-Massongex, les promoteurs du projet ont conduit, en collaboration avec les opposants, trois études complémentaires destinées à réduire l'impact de l'infrastructure sur l'environnement. Celles-ci ayant été menées à bien, **la société Hydro-Rhône a projeté de déposer une nouvelle demande de concession** auprès des autorités vaudoises et valaisannes.²⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 03.11.1997
LIONEL EPERON

La perspective de la libéralisation du marché suisse de l'électricité semble également avoir sonné le glas du projet Hydro-Rhône qui prévoyait la construction de dix barrages successifs au fil du fleuve entre Chippis (VS) et le lac Léman. Invoquant principalement la non rentabilité de ces installations hydro-électriques qui auraient produit de l'énergie à un prix trois fois plus élevé que celui actuellement défini par le marché, **les Forces motrices valaisannes (FMV) ont en effet décidé de retirer la nouvelle demande de concession** qu'elles avaient déposée en février de l'année sous revue pour le palier de Bex-Massongex. Lancé il y a une quinzaine d'années, cet ambitieux projet contre lequel les associations de protection de l'environnement se sont vigoureusement élevées a englouti pas moins de CHF 40 millions en frais d'études et de procédure.²⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.12.1999
LAURE DUPRAZ

Le projet d'élargissement de la centrale hydroélectrique du Grimsel-Ouest (BE) a été abandonné: les Forces motrices d'Oberhasli (KWO) ont annoncé qu'elles renonçaient à l'élargissement du Grimsel-Ouest pour des raisons économiques. Elles se concentreront à l'avenir sur la modernisation des installations existantes. L'association du Grimsel, qui avait combattu le projet depuis des années, s'est déclarée réjouie et soulagée de cette décision.³⁰

Kernenergie

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.01.1990
BRIGITTE CARETTI

L'assertion qu'un vaste programme nucléaire n'est politiquement plus envisageable paraît être démontrée par l'histoire du nucléaire en Suisse. Si, en 1963/64, le Conseil fédéral s'exprima en faveur de l'atome, si Beznau I fut mise en service en 1969, si cette même année vit l'octroi de l'autorisation de site à Motor Columbus pour la centrale de Kaiseraugst, une première faille dans l'unité de la doctrine apparut en 1975 lors de l'occupation, pendant près de deux mois, du site argovien susmentionné. Par la suite, deux initiatives anti-nucléaires furent rejetées par le peuple en 1979 et 1984 (En 1979, celle «pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques» (mais par une faible majorité) et, en 1984, celle «pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques»). L'accident nucléaire de Tchernobyl, en 1986, contribua à nuancer le crédit dont jouit cette forme d'énergie et conduisit au dépôt, en 1987, de deux nouvelles initiatives (moratoire et abandon). Le rapport du GESE qui, en 1988, envisagea les conditions préalables au possible abandon du nucléaire, contribua aussi à déstabiliser **la position de l'atome en Helvétie**. Ce sentiment fut encore renforcé par l'abandon, définitif en 1989, de la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst.³¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 12.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Cependant, **c'est dans le canton de Vaud que la situation de la CEDRA fut la plus inconfortable** puisque, suite à l'opposition de la commune d'Ollon et du Cado (Comité anti-déchets Ollon), elle ne put entreprendre ses travaux préliminaires. Un compromis intervint néanmoins en janvier entre les opposants et le Conseil d'Etat vaudois, selon lequel la CEDRA fut autorisée à effectuer, sans entrave, ses premières mesures. En échange, le gouvernement cantonal fit part à l'exécutif fédéral de «ses doutes quant au principe d'un dépôt définitif non contrôlé des déchets radioactifs».³²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.03.1990
BRIGITTE CARETTI

A la suite de l'**acception, par la Landsgemeinde nidwaldienne, des trois initiatives** – finalement déclarées recevables par le tribunal constitutionnel cantonal – accordant un droit de participation à l'assemblée populaire dans l'octroi de concessions pour le stockage des déchets radioactifs, la CEDRA a décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral et du tribunal constitutionnel cantonal afin de clarifier la répartition des compétences relatives à l'entreposage des déchets radioactifs en Suisse (L'exploitation d'installations atomiques se trouvant dans des galeries ou cavernes sera soumise à un devoir de concession; la compétence dans l'attribution des autorisations relatives à l'utilisation du sous-sol est du ressort de la Landsgemeinde. La votation eut lieu le 29 avril).³³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 22.06.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans un communiqué commun, l'ensemble des **mouvements suisses d'opposition au stockage des déchets nucléaires** – soutenus par Greenpeace, le WWF et les écologistes – sollicita la dissolution de la CEDRA, l'abandon des sondages précités ainsi que la mise au point d'un nouveau concept d'entreposage des déchets radioactifs (Ces mouvements sont: le Cado (VD), le mouvement d'opposition au dépôt de déchets radioactifs d'Aigle (VD), le Gruppo Piz Pian Grand Misox (GR), le comité Hiä Niä Uri, l'Arbeitsgruppe kritischer Wolfenschiessen et le comité MNA «pour une participation de la population de Nidwald aux décisions concernant le nucléaire»). Une telle innovation fut présentée par les conseillers nationaux Petitpierre (prd, GE) (Ip. 89.754) et Carobbio (ps, TI) (Mo. 90.415) qui, par le biais respectivement d'une interpellation et d'une motion, proposèrent d'entreposer les déchets incriminés dans l'enceinte même des centrales nucléaires en activité. Dans sa réponse au texte Petitpierre, le gouvernement fédéral rejeta cette possibilité, expliquant qu'un stockage dans un dépôt final souterrain était plus sûr et plus pratique qu'un entreposage à long terme dans un dépôt intermédiaire. Par ailleurs, à l'interrogation contenue dans le postulat de la députée Bär (gps, BE) (Po. 90.488) quant à l'interdiction de l'exportation de déchets dangereux vers les pays en développement, le Conseil fédéral mit en évidence une norme concernant celle des rebus radioactifs, incluse dans la nouvelle loi sur la radioprotection.³⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 24.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Après l'abandon définitif, en 1989, de la construction de l'installation de Kaiseraugst, **se pose la question de l'avenir des autres centrales potentielles et, en premier lieu, de celle de Graben (BE)**. Dans ce cas, la dissension la plus totale règne entre Graben SA, promoteur du projet, et le Conseil fédéral. Les désaccords entre ces deux entités, portant principalement sur l'indemnisation de la société exploitante, sont tels qu'une procédure est actuellement en cours auprès du Tribunal fédéral. Graben SA estime que l'attentisme gouvernemental quant à l'octroi de son autorisation générale – demandée en 1979 – équivaut à un refus (Graben SA est titulaire d'une autorisation de site depuis 1972. L'un de ses principaux actionnaires est les Forces motrices bernoises). C'est pourquoi elle exige un dédommagement de 300 millions de francs. Le Conseil fédéral réfute cette argumentation et se déclare prêt à poursuivre la procédure d'autorisation. De ce fait, il considère les prétentions financières de Graben SA comme injustifiées. A ce point du débat, plusieurs acteurs ont exprimé leur point de vue. Le canton de Soleure, par le biais d'une initiative (lv.ct. 88.208), a demandé un abandon du projet alors que le conseiller national Rychen (udc, BE), soutenu par plusieurs autres députés bourgeois bernois et soleurois, a souhaité que la société exploitante soit indemnisée (Mo. 90.386). Par ailleurs, le Grand Conseil bernois, s'il ne s'est pas prononcé clairement en faveur d'une renonciation, a néanmoins stipulé, dans son décret sur la politique énergétique cantonale, que Graben ne devait en aucun cas constituer un palliatif à Kaiseraugst. La position des partisans de l'abandon et du dédommagement se fonde sur une analogie avec la situation de Kaiseraugst SA. Or, le contexte juridique n'est pas similaire puisque la société exploitante de Kaiseraugst était au bénéfice d'une autorisation générale.³⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 30.10.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le cadre du stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs, **le Conseil fédéral a exigé**, en réponse à la requête de la CEDRA de 1988, **la simultanéité des travaux sur les trois sites** (Oberbauenstock (UR), Oillon (VD) et Piz Pian Grand (GR)) initialement envisagés (Le site du Wellenberg (NW) fut envisagé, par la CEDRA, par la suite). Dans ce contexte, les gouvernements uranais et grison s'élevèrent contre la proposition de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) recommandant la construction d'une galerie de sondage sur le seul lieu de l'Oberbauenstock. Sur trois des quatre sites, les travaux préparatoires sont terminés

(Piz Pian Grand, Oberbauenstock) ou le seront dans deux ans (Wellenberg, NW). Le gouvernement recommanda donc à la CEDRA de centrer ses efforts sur la réalisation de recherches concrètes au Bois de la Glaive (Ollon, VD). Toujours dans le cadre de cette réponse, le Conseil fédéral chargea le DFTCE d'élaborer un protocole d'accord avec les cantons directement concernés par la procédure susmentionnée.³⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 05.12.1990

BRIGITTE CARETTI

Dans le cadre du stockage des déchets hautement et moyennement radioactifs à longue durée de vie, **le dépôt intermédiaire prévu à Würenlingen (AG) sera construit et géré par la société ZWILAG** (Zwischenlager Würenlingen AG), regroupant les quatre exploitants des centrales nucléaires suisses (Qui sont les Forces motrices bernoises, celles du nord-est de la Suisse, la centrale nucléaire de Gösgen-Däniken ainsi que celle de Leibstadt. Ce dépôt se situera dans les environs immédiats de l'Institut Paul-Scherrer). Ceux-ci ont décidé de prendre en main la construction d'une telle installation car ils seront prochainement confrontés à la reprise de leurs déchets traités à l'étranger. Comme, parallèlement, les capacités de stockage de la Confédération atteignent lentement leurs limites, que les aménagements actuels doivent être modernisés et que la construction de dépôts finals par la CEDRA accuse un certain retard, les exploitants des centrales nucléaires se sont lancés dans la réalisation d'un dépôt intermédiaire central pour déchets nucléaires devisé à quelque CHF 250 millions, dont la mise en service est prévue pour 1996 (En juillet, ZWILAG SA a déposé une demande d'autorisation générale auprès du CF). Cependant, lors du délai d'opposition, plus de 10'000 objections ont été formulées, provenant à raison de 94% d'Allemagne. Les opposants demandent que l'autorisation générale ne soit pas accordée. Les principaux arguments qu'ils avancent contre son octroi résident dans l'absence de recherche d'autres sites possibles, dans le défaut de protection contre les accidents, dans la non-étanchéité des conteneurs d'entreposage, dans les rejets ayant lieu au cours de l'exploitation normale du dépôt et dans le danger constitué par les transports de déchets. Ils craignent également que le dépôt, d'intermédiaire, ne devienne définitif. Ils arguent pour cela de la forte densité d'installations nucléaires dans la région, de la potentialité trop élevée de dangers d'accidents dûs à des événements extraordinaires ainsi que des trop grandes émissions radioactives.³⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 10.04.1991

ANDRÉ MACH

Pour ce qui touche les déchets hautement radioactifs, **plusieurs options au nord-est de la Suisse**, dans les cantons de Zurich, Argovie, Schaffhouse et de Thurgovie **sont à l'étude, mais les recherches ne sont qu'à leur début**. Face aux importants retards dans la construction des dépôts, la CEDRA a fixé un calendrier précis: la construction d'un entrepôt définitif pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs devra avoir commencé avant la fin du siècle et le lieu de l'entreposage définitif des déchets hautement radioactifs devra être trouvé avant l'an 2000.³⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 17.07.1991

ANDRÉ MACH

Les déchets nucléaires constituent un des problèmes les plus épineux de la politique énergétique. En ce qui concerne le stockage des déchets faiblement et moyennement radioactifs, quatre sites, Oberbauenstock (Uri), Ollon (VD), Piz Pian Grand (GR) et Wellenberg (NW) sont encore envisagés pour y construire un dépôt final. Suite aux oppositions de la commune d'Ollon et du CADO (comité anti-déchets Ollon), les travaux de forage de la CEDRA (Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs) ont pris beaucoup de retard. Afin de conserver une certaine simultanéité des recherches sur les quatre sites, la CEDRA avait suspendu ses travaux à Oberbauenstock, Piz Pian Grand et Wellenberg jusqu'à ce que le retard soit comblé. Afin d'y parvenir, **le Conseil fédéral**, saisi par la CEDRA en décembre 1990, **a autorisé** au printemps cette dernière à entamer **des procédures d'expropriation sur les communes d'Ollon et d'Aigle**, pour mener à terme ses travaux de sondage. Par ailleurs, le Conseil fédéral avait mis en consultation un «protocole d'accord» dans les quatre cantons concernés. En acceptant ce document, les cantons s'engageraient à permettre la réalisation des travaux autorisés par le Conseil fédéral sur leur territoire. Toutefois, l'écho est resté négatif dans les cantons d'Uri et des Grisons, tandis que Nidwald prévoit de faire voter ses citoyens. A côté de ces procédures, l'Agneb (groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires) a publié son rapport annuel, dans lequel il s'oppose à la poursuite des forages dans les quatre sites envisagés et propose, pour des raisons financières et de temps, de concentrer les efforts sur un seul endroit.³⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 21.08.1991
ANDRÉ MACH

Pour faire face au retour prochain (vers le milieu des années 90) des déchets radioactifs des centrales suisses traités à l'étranger, et étant donné les retards des travaux de la CEDRA, les propriétaires des différentes centrales, réunis au sein de la société ZWILAG (**Zwischenlager Würenlingen AG**), avaient décidé, en 1988, de faire construire un dépôt intermédiaire pour les déchets hautement et moyennement radioactifs à longue durée de vie à l'institut Paul Scherrer sur la commune de Würenlingen (AG). Au cours de l'année 1991, **le Conseil fédéral a procédé à la consultation des cantons au sujet de ce dépôt**. La grande majorité d'entre eux s'est prononcée favorablement. La durée de fonctionnement du dépôt est prévue entre 40 et 60 ans; durant ce laps de temps la construction des dépôts définitifs sera terminée. Par ailleurs, le Conseil fédéral a autorisé les forces motrices du nord-est de la Suisse (NOK) à construire et mettre en service un dépôt intermédiaire pour déchets faiblement, moyennement et fortement radioactifs sur l'aire de la centrale de Beznau, qui devrait entrer en fonction dans un ou deux ans.⁴⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 12.05.1992
ANDRÉ MACH

Les différentes associations anti-nucléaires ont reproché aux forces motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK) d'avoir signé un **contrat d'importation annuelle de 650 millions de kilowattheures d'électricité** pour une période de 10 ans **avec des producteurs tchécoslovaques**; une telle démarche irait à l'encontre des objectifs du programme «Energie 2000» et cette électricité proviendrait de centrales nucléaires parmi les plus dangereuses du monde. Les NOK ont rétorqué que le prix du courant, particulièrement élevé, payé aux producteurs tchécoslovaques devait justement servir à l'assainissement des centrales défectueuses.⁴¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.06.1992
ANDRÉ MACH

Pour leur part, les Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse ont déposé auprès des autorités fédérales une **demande de permis non-limité dans le temps pour la centrale nucléaire de Beznau II**, dont l'autorisation d'exploitation expire à la fin de l'année 1993. Les autorités fédérales avaient posé comme condition à l'octroi d'un tel permis l'installation d'un nouveau système de sécurité. Les travaux nécessaires étant arrivés à leur terme cette année, les propriétaires se sont montrés confiants quant à la prise de position du gouvernement. Cependant, environ 16'000 oppositions, émanant de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche, ont été transmises au Conseil fédéral. Les arguments des opposants sont du même type que ceux avancés à l'encontre de la centrale de Mühleberg, à savoir l'ancienneté de l'installation et le manque de sécurité.⁴²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 28.08.1992
ANDRÉ MACH

Quelque **10'800 oppositions** – la plupart issues d'Allemagne et d'Autriche sous la forme de textes photocopiés – **contre le projet de dépôt intermédiaire pour déchets radioactifs à Würenlingen (AG) ont été déposées** lors de la seconde phase de la mise à l'enquête. Les principaux reproches portaient sur l'augmentation des transports de déchets radioactifs et sur la solidité insuffisante des halles de stockage qui ne résisteraient pas à la chute d'un avion. Les organisations écologistes préféreraient que l'entreposage des déchets ait lieu sur le site même des centrales nucléaires.⁴³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.10.1992
ANDRÉ MACH

Durant l'année 1992, **la CEDRA a poursuivi ses travaux de sondage** pour l'entreposage de déchets faiblement et moyennement radioactifs **sur les sites d'Ollon (VD) et de Wellenberg (NW)** (Les deux autres sites envisagés se trouvent à Oberbauenstock (Uri) et à Piz Pian Grand (GR), où les travaux sont déjà terminés). Elle a annoncé qu'elle prendrait une décision définitive dans le courant de l'année 1993. Certains observateurs ont laissé entendre que les préférences de la CEDRA iraient en faveur du site de Wellenberg.⁴⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 18.11.1992
ANDRÉ MACH

La CEDRA a terminé son programme de mesures sismiques pour la construction d'un dépôt définitif pour les déchets moyennement et hautement radioactifs dans le nord-est de la Suisse. Elle s'est heurtée à de nombreuses oppositions émanant des régions frontalières allemandes, ce qui a retardé ses recherches.⁴⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 16.12.1992
ANDRÉ MACH

Après les FMB, ce sont **les Forces Motrices de Leibstadt (AG) qui ont transmis au Conseil fédéral une demande d'augmentation de 15% de la puissance du réacteur** de leur centrale nucléaire. Cette démarche a suscité de nombreuses oppositions individuelles auprès des autorités fédérales. Par ailleurs, ces dernières ont autorisé les forces motrices de Gösigen d'augmenter de 3,5% la puissance du réacteur de la centrale nucléaire de Gösigen-Däniken, ce qui devrait permettre d'élever la production d'électricité de 230 millions de kilowattheures (kwh) par année. La Fondation suisse de l'énergie (FSE) a critiqué cette décision qui va à l'encontre des objectifs d'«Energie 2000» de stabilisation de la consommation d'énergie. Les représentants de l'économie énergétique ont répondu qu'une telle augmentation progressive était déjà prévue depuis 1985.⁴⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 07.04.1993
ANDRÉ MACH

Le dépôt intermédiaire pour l'entreposage de déchets radioactifs sur le site de la centrale de Beznau (AG) est entré en fonction. Nettement plus petit que le dépôt projeté à Würenlingen, celui-ci devrait servir uniquement pour des déchets faiblement radioactifs.⁴⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 15.05.1993
ANDRÉ MACH

Après la décision du gouvernement français d'effectuer une enquête d'utilité publique sur le redémarrage éventuel du surgénérateur Superphénix à Creys-Malville (F), **le Conseil d'Etat genevois a décidé de prendre toutes les mesures légales en son pouvoir contre une éventuelle remise en marche** de la centrale française. Outre les différentes associations écologistes, les villes de Genève et de Lausanne ainsi que plusieurs communes genevoises ont exprimé ensemble leur opposition au redémarrage de Superphénix. Le gouvernement français a annoncé qu'il reportait sa décision à 1994.⁴⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 02.09.1993
ANDRÉ MACH

La recherche d'un site pour construire un dépôt de stockage pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs, a été marquée par plusieurs décisions importantes. Après plus de 10 ans de procédures et de travaux exploratoires qui se sont terminés au début de l'année à Wellenberg (NW) et à Ollon (VD), **la CEDRA, comme l'avaient laissé supposer certains médias en 1992, a proposé au Conseil fédéral le site de Wellenberg pour la construction d'un tel dépôt.** La principale raison de ce choix réside, selon la CEDRA, dans la sécurité géologique du site nidwaldien; les importantes couches de marne argileuse sur l'emplacement prévu garantissent une plus grande étanchéité pour les constructions souterraines d'un entrepôt. De plus, Wellenberg dispose d'une bonne liaison par le rail et la route. Les trois autres sites restent cependant des solutions de réserve. Selon le calendrier prévu, la CEDRA transmettra une demande d'autorisation générale au Conseil fédéral en 1994. En 1996, le gouvernement se prononcera et l'année suivante, ce sont les Chambres fédérales qui décideront si elles acceptent l'autorisation générale.⁴⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.12.1993
ANDRÉ MACH

Outre les initiatives «solaire» et «énergie et environnement», lancées en septembre, les associations écologistes ont également **annoncé qu'une initiative populaire allant dans le sens d'une prolongation du moratoire nucléaire était en voie de préparation.**⁵⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 10.11.1994
LIONEL EPERON

En prévision de l'établissement d'un dépôt final pour déchets moyennement et hautement radioactifs de longue durée, **la CEDRA a effectué une synthèse des enseignements qu'elle a recueillis, entre 1981 et 1993, au cours de ses recherches dans le socle cristallin du nord de la Suisse.** Tenue de préparer un justificatif de site, la Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs **a présenté, en novembre, deux nouvelles demandes auprès du Conseil fédéral pour procéder à des mesures préparatoires (sondages)** dans les communes de Benken (ZH), Leuggern (AG) ou éventuellement Böttstein (AG). Si les autorités cantonales se sont déclarées prêtes à coopérer avec la CEDRA, de nombreuses critiques et oppositions ont été émises par plusieurs associations écologistes et par la population des communes concernées. Selon les estimations, et à défaut d'une solution internationale, un tel dépôt ne devrait pas être réalisé avant 2020.⁵¹

Alternativenergien

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.05.1990
BRIGITTE CARETTI

Le secteur solaire a bénéficié de quelque 27 millions de francs (16,3%) émanant du secteur public en 1989. Le coût de son kWh demeurant jusqu'à quatre fois plus cher que celui du kWh produit conventionnellement, l'énergie solaire reste relativement peu utilisée en Suisse. L'un des buts du **projet «Solar 91»** réside justement dans le dépassement de ce handicap. Lancée en mai 1990 par la Société suisse pour l'énergie solaire (SSES), le Tour de Sol, la Fondation de la Greina et soutenue par les milieux écologistes, les électriciens, l'USAM, l'USS, certains cantons ainsi que par Adolf Ogi, cette campagne pour l'indépendance énergétique du pays vise la mise en place, d'ici à fin 1991, de 700 nouvelles installations solaires dans l'ensemble des communes suisses.⁵²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 07.06.1990
BRIGITTE CARETTI

Allant dans le sens d'une **concrétisation de ces différents programmes**, la fondation pour l'installation solaire du Mont-Soleil s'est constituée en 1990. Elle regroupe, notamment, les Forces motrices bernoises et la société Elektrowatt. La construction de cette centrale devrait débuter en 1991, le projet ayant reçu son autorisation générale.⁵³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.06.1991
ANDRÉ MACH

Jusqu'à maintenant, l'énergie éolienne est restée très peu développée en Suisse. Quelques innovations semblent néanmoins voir le jour. Les forces motrices du nord-est de la Suisse ont décidé de **construire la plus grande installation éolienne de Suisse sur la commune de Fläsch** (GR) à près de 1000 mètres d'altitude. Les trois éoliennes de l'installation devraient produire 800'000 kWh par année (en comparaison, l'installation solaire du Mont-Soleil ne devrait en produire que 720'000). Dans le canton de Berne, des études ont été faites, qui indiquent que près de 2% de l'énergie consommée dans le canton pourrait être produite par des éoliennes; plus de 400 lieux propices à l'énergie éolienne ont été signalés. Pour l'instant, l'énergie éolienne est économiquement plus intéressante que l'énergie solaire.⁵⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 03.07.1991
ANDRÉ MACH

Le canton de Berne fait figure de canton-pionnier pour la promotion de l'énergie solaire; grâce notamment à de nombreuses subventions publiques, plus de la moitié de l'énergie solaire produite en Suisse provient de ce canton. Au niveau international, la Suisse est considérée comme un des pays à la pointe en Europe dans le domaine de l'énergie solaire; cela est dû principalement au savoir-faire et à l'argent disponible dont ce type d'énergie bénéficie en Suisse. Toutefois, le potentiel de cette énergie renouvelable reste, à court et à moyen terme, relativement peu important; ainsi, selon une étude de l'Union des centrales suisses d'électricité, pour atteindre les objectifs d'«énergie 2000» dans le domaine des énergies renouvelables (0.5% de la production totale d'électricité), il faudrait construire environ 40'000 centrales solaires pour un coût total d'environ CHF 2.5 milliards.⁵⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 29.04.1992
ANDRÉ MACH

La centrale solaire du Mont-Soleil à Saint-Imier (BE) a été officiellement mise en service au mois d'avril. Avec une surface de 4000 m², il s'agit de la plus grande installation de ce type en Europe. Cependant, l'énergie produite reste encore considérablement plus chère – 15 fois – que celle d'une centrale nucléaire ou hydro-électrique. L'objectif principal de cette nouvelle installation ne réside toutefois pas dans la production d'énergie mais doit avant tout servir à des fins de recherche et de développement.⁵⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 19.11.1992
ANDRÉ MACH

La promotion des énergies alternatives, un des deux axes principaux du programme «Energie 2000», **a tout particulièrement souffert de la période de récession économique** et de restrictions budgétaires de la Confédération. La concrétisation de nombreux projets pilotes et de démonstration, dans les domaines de l'énergie solaire ou éolienne, dont la rentabilité est encore largement inférieure aux agents énergétiques traditionnels et qui, par conséquent, dépendent pour une large part des subventions publiques a dû être suspendue ou tout simplement abandonnée en raison de difficultés financières. Une telle évolution compromet la réalisation des objectifs d'«Energie 2000» concernant les énergies renouvelables. Toutefois, plusieurs cantons ont adopté, depuis le lancement d'«Energie 2000», des mesures visant à favoriser, par des subventions ou des avantages fiscaux, la réalisation d'installations utilisant des

énergies renouvelables.⁵⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 14.10.1993
ANDRÉ MACH

La plus grande centrale solaire des alpes suisses, située à Caischedra dans le canton des Grisons, **a été inaugurée**. Cette installation, financée par l'Office fédéral de l'énergie, le canton des Grisons et les forces motrices du Nord-Est de la Suisse (NOK), devrait produire entre 120'000 et 150'000 kilowattheures par année.⁵⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 29.11.1994
ANDRÉ MACH

Selon les responsables du projet «Solar 91», **environ 800 communes suisses sur les 3029 existantes disposent d'au moins une installation solaire**. Le but du projet «Solar 91», partie intégrante du programme Energie 2000 depuis 1992, est de faire construire une installation solaire dans chaque commune suisse pour l'an 2000.⁵⁹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 01.09.1994
LIONEL EPERON

Le bas prix des agents énergétiques non-renouvelables, la récession ainsi que les faibles moyens financiers de la Confédération pour la promotion de l'énergie solaire ont, cette année encore, **fortement pénalisé les entreprises spécialisées dans cette technologie**. Devant de telles difficultés, bon nombre de chercheurs ont d'ailleurs décidé de s'installer à l'étranger pour y poursuivre leurs travaux. Au mois de septembre, les ventes de cellules photovoltaïques avaient en effet diminué de 26,5% et celles des collecteurs thermiques de 11% par rapport à 1993. Cette conjoncture particulièrement défavorable n'a pas manqué de provoquer une vive amertume chez les représentants de l'industrie solaire qui ont notamment reproché à la Confédération son manque de volonté politique dans ce domaine.⁶⁰

Erdöl und Erdgas

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 17.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Au terme d'une longue et difficile procédure, **le groupe Gatoil (Suisse) SA**, propriétaire de l'installation de raffinage sise à Collombey (VS), **a été vendu à la société Tamoil SA**, à majorité libyenne. L'adjudication a ainsi profité à l'offre stipulant la remise en marche de la raffinerie de Collombey, le maintien de ses postes de travail ainsi que la garantie de son approvisionnement. Cette vente exauce aussi les vœux du Conseil fédéral qui souhaitait voir maintenue en exploitation le deuxième équipement suisse de ce type.⁶¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 25.05.1994
LIONEL EPERON

Fondé en 1959 dans l'optique de réduire la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger en matière d'énergies pétrolière et gazière, **le groupe Swisstopol et neuf de ses filiales ont été dissoutes**. Seule SEAG (AG für schweizerisches Erdöl) a été épargnée afin de conserver les connaissances géologiques rassemblées durant trente-cinq ans. Cet événement intervient dans une période où le niveau extrêmement bas des prix ne permet plus une extraction rentable de ce type d'énergie en Suisse.⁶²

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 31.10.2017
MARCO ACKERMANN

Nachdem sich der Bundesrat in Erfüllung des Postulats Trede (gp, BE) im Frühjahr 2017 gegen die **Förderung von Erdgas mithilfe der Frackingmethode** in der Schweiz ausgesprochen hatte, entbrannte Ende Oktober 2017 anlässlich der Berichtsdiskussion zwischen den Parlamentarierinnen und Parlamentariern der UREK-NR ein kleiner Disput. Auf der einen Seite verlangten die Grünen ein grundsätzliches Verbot von Erdgasförderung mittels der Frackingmethode in der Schweiz, weil diese eine Gefahr für die Umwelt darstelle und die Verwendung von Erdgas zugleich der Förderung erneuerbarer Energien im Sinne der Energiestrategie 2050 widerspreche. Auf der anderen Seite plädierten die Grünliberalen zusammen mit der FDP und der CVP gegen ein allgemeines Verbot von Fracking, da Erdgas den fossilen Energieträger mit der besten Ökobilanz darstelle und sich auch als Reserveenergiequelle eigne. Zudem argumentierten die Gegner eines Verbots auch damit, dass der Abbau von Rohstoffen in der Hoheit der Kantone liege und sich der Bund nicht einzumischen habe. Gemäss dem Tages-Anzeiger, der sich auf Aussagen von Fachleuten stützte, würden die Erdgasvorkommen in der Schweiz gut 60 Jahre lang für die Deckung des totalen inländischen Erdgasverbrauchs ausreichen.

Aufgenommen hatten dieses Thema auf kantonaler Ebene etwa die Kantone Appenzell-Innerrhoden und Waadt. In Appenzell-Innerrhoden wurde nach einer hitzigen Debatte das Fracking für Geothermie-Projekte, also für die Gewinnung von Erdwärme, an der Landsgemeinde 2018 gutgeheissen. Im Kanton Waadt wollten die Grünen mit einer

kantonalen Volksinitiative die Förderung von Erdgas mittels der Frackingmethode verbieten. Darauf reagierte der Regierungsrat mit dem Vorschlag, nur die Methode zu verbieten, nicht aber die Förderung fossiler Brennstoffe, da in Zukunft womöglich neue Technologien entstehen werden, die weniger Gefahren für die Umwelt mit sich bringen.⁶³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 09.11.2021
MARCO ACKERMANN

Im Herbst 2021 berichteten mehrere Medien über die **gestiegenen Energiepreise** in Europa. Der «Blick» berichtete in diesem Zusammenhang im Oktober beispielsweise über eine Hauseigentümerin mit Erdölheizung, bei der es über den Winter nun wohl kalt bleibe, und sprach von einem «Schock an der Tankstelle» für die Automobilistinnen und Automobilisten. Hintergrund des Preisanstiegs war zum einen die Covid-19-Pandemie: Nach dem Rückgang des Energieverbrauchs während den weltweiten Lockdowns erhöhte die Wiederbelebung der Wirtschaft die Nachfrage nach Energie. Da die Lieferketten jedoch gemäss Swissinfo teilweise unterbrochen worden seien, die Vorräte aufgrund des letzten kalten Winters leer wären und die Förderung von Öl und Gas nicht erhöht worden sei, sei das Angebot nicht gross genug gewesen, was einen starken Anstieg der Preise zur Folge gehabt habe. Zum anderen hätten verschiedenste weltweite Bestrebungen für eine klimaneutrale Zukunft zur Folge, dass die Investitionen in den fossilen Energiebereich zurückgegangen seien, berichteten Swissinfo und der Tages-Anzeiger. Der Preisanstieg führe zwar bei den Konsumentinnen und Konsumenten dazu, dass ein grösserer Anreiz besteht, weniger Erdöl und Erdgas zu verbrauchen. Dennoch könne sich ein solcher Preisanstieg auch negativ auf Klimabestrebungen auswirken, wenn Letzteren die Schuld für die höheren Energiekosten zugeschrieben werde. Bis im Oktober 2021 sei der europäische Gaspreis seit Jahresbeginn um 350 Prozent angestiegen, derjenige von Erdöl um über 50 Prozent, erklärte der Tages-Anzeiger weiter. Dies habe auch Folgen für den europäischen Grosshandelspreis von Strom, der in dieser Zeitperiode um 390 Prozent zugelegt habe.⁶⁴

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 23.12.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de l'ordonnance sur une réserve d'énergie, le Conseil fédéral a signé **un accord pour une centrale de réserve à gaz à Cornaux** dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit de la seconde centrale de réserve après celle de Birr dans le canton d'Argovie.⁶⁵

- 1) LT, 5.12.22; 24H, 12.12.22; CdT, Lib, 13.1.23
- 2) Presse du 14.9.90; LM, 17.9.90; NZZ, 16.6. et 7.7.90; BZ, 23.6.90; BÜZ, 13.9.90; JdG, 14.9.90.
- 3) Vat., 3.2.90; 24 Heures et Suisse, 27.6.90; NZZ, 14.9. et 20.9.90
- 4) Mironesco et al. (1986). Débats sur l'énergie en Suisse.
- 5) Presse du 15.2.91.
- 6) LNN et TW, 18.1.91; Suisse, 23.2.91.
- 7) Presse du 11.6.93.
- 8) Presse des 31.3., 2.4., 16.4., 4.5., 11.6 et 14.7.93; NZZ, 9.7.93.; Bund, 17.4.93; TW, 19.4.93; BaZ, 30.4.93; SGT, 5.5.93; DP, 20.5.93; NZZ, 21.5.93.
- 9) Presse des 16.4, 21.6 et 23.6.93; NQ, 21.4.93; TA, 10.5.93; NZZ, 18.6 et 23.12.93; NZZ, 28.7.93.
- 10) Presse des 2.12, 3.12 et 21.12.96; SHZ, 5.12.96; TW, 20.12.96; TA, 23.12.96; NQ, 23.12.96.
- 11) LT, 20.1.22; CdT, 1.3.22; LT, 14.3.22; 24H, 30.3.22; AZ, 31.3.22
- 12) Communiqué de presse CF 14.04.2022; 24H, LT, Lib, NZZ, TA, 16.4.22; NZZ, 30.4.22
- 13) TA, 4.3.22; 24H, 12.3.22; LT, 2.4.22; 24H, CdT, Lib, 19.4.22; Republik, WW, 21.4.22; NZZ, 25.4.22
- 14) Communiqué de presse CF du 30.09.2022 (I); Lib, 27.8.22; 24H, AZ, Blick, CdT, LT, 1.10.22
- 15) 24 Heures, 11.6.90.
- 16) 24 Heures, 10.3.93; presse du 29.4.93; BaZ, 5.5.93.
- 17) NZZ, 21.2. et 2.11.85; Lib., 11.6. et 20.11.85; Ww, 12.9., 26.9. et 3.10.85; NF, 24.9. et 28.11.85; TA, 18.10.85; Suisse, 14.12.85.
- 18) Délib. Ass. féd., 1988, IV, p. 95; L'Hebdo, 4.8.88; Suisse, 30.8.88.
- 19) BÜZ et TA, 24.6.91; BÜZ, 2.8., 10.8., 14.8. et 23.9.91.
- 20) Presse du 20.3.91; NF, 11.4., 14.5. et 22.11.91.
- 21) Presse du 21.6.91; Bund, 30.11.91.
- 22) SGT, 29.11.91; TA, 30.11.91.
- 23) BÜZ et TA, 14.2.92; SHZ, 5.3.92; BÜZ, 1.7.92.
- 24) Presse des 1.4 et 3.4.92; NF, 11.4.92; presse des 6.11 et 7.11.92; NQ, 15.12.92.
- 25) Presse du 10.2.93; BÜZ, 11.2.93; NZZ, 10.7.93; BÜZ, 14.8.93.
- 26) NZZ, 18.9.95.
- 27) Presse du 28.11.95.
- 28) Presse du 30.3.96.
- 29) NF, 22.10.97; 24 Heures, 23.10 et 3.11.97.
- 30) SGT, 15.12.99.
- 31) LNN, 3.2.90 (historique); TA, 14.8.90; BÜZ, 22.8.90.
- 32) Presse des 6.1. et 12.2.90.
- 33) Presse du 17.3.90; TA et LNN.
- 34) BO CN, 1990, p. 1263; BO CN, 1990, p. 754; Délib. Ass. féd., 1990, II, p. 77; Suisse, 12.1.90.
- 35) Délib. Ass. féd., 1990, I, p. 21; Délib. Ass. féd., 1990, II, p. 118; Presse des 15.2. et 16.2.90.; Bund, 12.2., 11.5. et 26.5.90; Presse des 7.3., 9.3. et 12.3.90; BZ, 26.5. et 15.8.90; TW, 11.5., 21.8. et 22.8.90; L'Hebdo, 23.8.90; Suisse, 24.8.90.
- 36) FF, 1989, I, p. 604 ss.; FF, 1990, I, p. 1022; FF, 1990, III, p. 713; NZZ, 16.1.90; Suisse et 24 Heures, 17.2.90; LNN, 20.2.90; Vat., 13.3.90; presse du 2.10.90; 24 Heures, 3.10.90; L'Hebdo, 4.10.90; TA, 2.10.90; 24 Heures, 3.10.90.
- 37) FF, 1990, III, p. 163 ss.; Presse du 19.7.90; NZZ, 5.12.90.

- 38) NZZ et Bund, 10.4.91.
39) FF, 1991, II, p. 927 ss.; NZZ et Suisse, 17.7.91; JdG et 24 Heures, 23.5.91.
40) BaZ, 22.2.91; TA, 21.8.91.; Rapp.gest. 1991, p. 314 ss.
41) TA, 18.3 et 12.5.92; presse du 5.5.92.
42) Presse du 28.1.92; BaZ, 28.4.92; AT, 29.4.92; NZZ, 23.6.92.
43) BaZ, 19.8.92; NQ, 28.8.92.
44) Bund 17.1.92; SGT, 18.1.92; Presse du 29.4.92; Bund, 6.7.92; L'Hebdo, 15.10.92.
45) AT, 7.3.92; SZ, 9.3.92; Bund, 11.3.92; AT, 18.11.92.
46) NZZ, 16.6 et 19.6.92; AT, 11.12.92; LNN, 16.12.92; SHZ, 19.11.92.
47) NZZ, 31.3.93; AT, 7.4.93.
48) NQ, 5.1 et 4.4.93; Suisse, 13.1 et 22.4.93; presse des 5.2, 16.2 et 31.3.93; JdG, 15.5.93.
49) LNN, 28.1 et 2.9.93; BaZ, 26.3.93; WoZ, 2.4 et 9.7.93; LZ, 22.6.93; Bund et SGT, 29.6.93; presse du 30.6.93; TA, 1.7.93.
50) Presse des 1.2 et 2.10.93; NQ, 6.9.93; NZZ, 17.12.93.
51) Presse des 21.6, 30.6 et 10.11.94; NZZ, 2.7.94; SN, 16.7 et 16.9.94; AT, 4.7.94.; Rapp. gest. 1994, p. 258
52) TA, 22.1.90, Suisse, 23.5.90.
53) AT, 7.6.90.
54) Bund, 24.1.91; BaZ, 12.6.91; LNN, 17.6.91.
55) TA, 3.7.91.
56) Presse des 29.4 et 28.10.92.
57) SHZ, 14.5 et 19.11.92; Ww, 6.2.92; TA, 14.3.92; BaZ, 15.7.92.
58) Presse du 2.9.93; SHZ, 14.10.93.
59) LZ, 30.7.93; SHZ, 14.10.93; presse du 29.11.93.
60) Presse du 2.5.94; BZ, 1.9.94.
61) LM, 6.6. et 15.6.90; Suisse, 30.6.90; NF, 17.9.90. CF: LM, 27.4.90.
62) Presse du 25.5.94.
63) AVF, 24.10.17; TA, 1.11.17; APZ, AVF, 6.2.18; 24H, 16.2.18; TA, 6.4.18; AVF, 30.4.18; 24H, Lib, 24.7.18
64) SWI online vom 9.11.21; NZZ, 8.7.21; 24H, 24.9.21; TA, 27.9., 18.10.21; Blick, 23.10.21; AZ, 25.10.21; Blick, 2.11.21
65) AZ, CdT, LT, 23.12.22; 24H, 24.12.22; AZ, 29.12.22